

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 octobre 2012

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 V. 162** Vœu relatif aux permis de recherche sur les gaz et huiles de schiste en Ile-de-France.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'allocution du Président de la République, le vendredi 14 septembre lors de la conférence environnementale, dans laquelle le Président annonçait le rejet de sept demandes de permis d'extraction de gaz et huiles de schistes, dès lors que "*dans l'état actuel de nos connaissances, personne, je dis bien personne, ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huile de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et pour l'environnement*" et affirmait que telle serait sa position durant le quinquennat ;

Considérant qu'en Ile-de-France les projets d'extraction d'huiles de roche-mère touchent essentiellement le département de Seine-et-Marne avec lequel la Ville de Paris a signé une convention de partenariat notamment au sujet de la protection de la ressource en eau sur le territoire seine et marnais, ainsi que le département du Val-de-Marne ;

Considérant que les territoires prospectés par les compagnies pétrolières jouxtent la zone de répartition des eaux de la nappe de Champigny, nappe qui fournit à elle seule plus des 2/3 de l'eau potable consommée en Seine-et-Marne et qui pourvoit 10% de la production en eau potable de la régie Eau de Paris ;

Vu le vœu du Conseil Général de Seine-et-Marne adopté à l'unanimité le 4 mars 2011, demandant entre autres la suspension des permis attribués et l'annulation des permis en cours, de même qu'un moratoire d'urgence sur tous les forages prévus en Ile de France ;

Vu le vœu du Conseil Général du Val-de-Marne adopté à l'unanimité moins une abstention le 2 avril 2012 affirmant son opposition au recours à la fracturation hydraulique pour exploiter des gaz ou huiles de schiste et demandant que les collectivités locales soient consultées, le public informé et les associations environnementales et de la société civile pleinement associées à l'évaluation des différentes techniques de recherche et d'exploitation des richesses du sous-sol ;

Considérant la forte mobilisation citoyenne contre l'exploration à des fins de recherche et l'exploitation des gaz et huiles de schistes;

Vu le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris lors de sa séance des 28, 29 et 30 mars 2011, par lequel le Conseil de Paris se prononçait pour la suppression ou l'abrogation des permis instruits ou déjà octroyés, et l'adoption d'un moratoire sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère ;

Vu le vœu déposé par Mme Danielle Simonnet, le groupe Communiste et les éluEs du Parti de Gauche,

Sur la proposition de l'Exécutif,

Déclare :

réitérer sa position en faveur de la suppression ou de l'abrogation de tous les permis de recherche actuellement en cours d'instruction, y compris seine-et-marnais, et de l'adoption d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère, pour exploitation comme pour recherche.